

Ipjmag - le magazine réalisé  
par les étudiants de l'IPJ

-- Internet --

Internet

## **Techland : une affaire dont vous êtes le héros**

Agnès Chapsal [29ème  
promotion]  
lundi 28 mai 2007

La société polonaise [Techland](#), créatrice du jeu *Call Of Juarez*, a mandaté une société suisse spécialisée dans la lutte contre le piratage pour qu'elle retrouve les internautes ayant téléchargé et mis à disposition une version illégale de son jeu. Jusque là tout paraît normal.



Pourtant les dessous de l'affaire sont plus complexes qu'il n'y paraît. Tout a commencé par la lettre de Me Elizabeth Martin. Elle enjoignait les internautes qui avaient mis le jeu sur le réseau P2P de s'acquitter de 400 euros de dédommagements au profit de Techland sous peine de poursuites.

Mais voilà que les internautes croient voir un léger vice dans la procédure. L'article 9 de la loi informatique et libertés n'autorise la collecte d'adresses IP qu'aux autorités publiques et sociétés de gestion collective de droits d'auteurs si et uniquement si (et c'est maintenant que ça devient intéressant), elles ont reçu une autorisation de la [CNIL](#) (Commission nationale de l'informatique et des libertés).

Arrive donc au cœur de la polémique, la société Logistep AG, qui a mené la collecte d'adresses IP. Autre paramètre : la pratique de collecte d'adresses IP est plus courante que l'on ne pense. Ainsi, les fournisseurs d'accès se voient contraints de donner les adresses des internautes.

À qui revient la faute ? Internaute, avocats, Techland ou fournisseurs d'accès ? À vous de juger.